

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : MONTEE HISTORIQUE DE VINDELLE LE CLUZEAU

Date de la manifestation : 9 AOUT 2026

Organisateur administratif : ASA DES REMPARTS

Organisateur technique : PASSY RACING TEAM

Lieu de la manifestation : VINDELLE

Visa Ligue n° ..... délivré le .....

Permis d'organisation FFSA n° ..... délivré le .....



Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée DANIEL PHILLIPPE LICENCE 50005
- Chef de poste à l'arrivée
- Commissaire technique BOURON ALEXANDRE LICENCE 329549
- Médecin

### 1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements A PARUTION DU REGLEMENT

Clôture des engagements le 2 AOUT .à 00. heures.

Publication de la liste des engagés le 3 AOUT .à 20. heures.

Accueil des participants le 8 AOUT. de 16. heures à 19 Heures ET LE 9 AOUT DE 7 HEURES A 8H30

Vérifications administratives le 8 AOUT .DE 16 heures A 19 HEURES ET LE 9 AOUT DE 7H A 8H30

Vérifications techniques le 8 AOUT DE 16 Heures A 19 HEURES ET LE 9 AOUT DE 7 HEURES A 8H 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 9 AOUT. à 8. Heures 45. PARC CONCURENTE AU CLUZEAU DE VINDELLE

Briefing des concurrents le 9 aout à 8heures 45 à PARC CONCURENTE AU CLUZEAU DE VINDELLE

Démonstration le 9 à 19. heures

### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 8 AOUT de 16 heures à 19 heures, et le 9 août de 7h à 8h30 lieu PARC CONCURRENT AU CLUZEAU DE VINDELLE

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- **licence ou tp obligatoire pour les passagers des voitures de compétition, facultative pour les passagers de voiture de série conforme à la législation routière française**
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 8 AOUT de 14 à 19 heures, ET LE 9 AOUT DE 7H A 8H30 AU PARC CONCURRENT DU CLUZEAU DE VINDELLE

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 44 PLACE DE L'ANCIEN FOUR L'HABIT 16170 ECHALLAT jusqu'au 1 AOUT à 00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 90€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 60

Les voitures admises sont les suivantes :

**Voir réglementation montée de démonstration**

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/1990.

- Aux voitures de catégorie Young Timer et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère **exceptionnel** ou présentant un **grand intérêt historique**, régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française
- Aux véhicules typés compétition munis d'un passeport technique ou d'un PTH
- en cours de validité ou ancien

Tous les véhicules doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits

### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

### 6.2. PARCOURS

Départ : (lieu) a la carrière

Arrivée : (lieu) au Cluzeau

Pente moyenne : 4,5

Longueur du parcours : 1km300

Largeur du parcours : .....

Nombre de montées : minimum 5

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires : 10.

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 de 5kg voir réglementation

## ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) fournie par l'organisateur

Publicité optionnelle .....

## ARTICLE 10. PRIX

Un pot de l'amitié sera servi a l'issue de la manifestation